

Étiquette du suremballage

2017-3021
2017-07-04

Pour ouvrir

Déchirer ici

Ce sac extérieur n'est pas hydrosoluble.

Ne pas mettre dans le réservoir de pulvérisation.

BE-3S

Microbicide servant au contrôle des bactéries, des champignons et des levures dans les papeteries. Pour le contrôle des bactéries dans les tours de refroidissement et pour les opérations d'extraction de pétrole.

Poudre Soluble INDUSTRIEL MYXOBACTÉRICIDE DANGER POISON DANGER CORROSIF



SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
GARANTIE:

2,2-Dibromo-3-nitropropionamide....98.8%

N° D'HOMOLOGATION: 31224.02

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.
**NE PAS UTILISER UN COUTEAU OU AUTRE OBJET TRANCHANT POUR OUVRIR CE SAC
EXTÉRIEUR**

PRÉCAUTIONS

**DANGER * CAUSE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX * LE CONTACT AVEC LES YEUX PEUT
CAUSER UNE PERTE DE LA VUE * PEUT BRÛLER LA PEAU * PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI
INGÉRÉ * SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Les travailleurs doivent porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation du produit. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques et un respirateur complet approuvé par le NIOSH lors de la manipulation du produit. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer les poussières. Utiliser seulement en présence d'une ventilation adéquate. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA MANIPULATION

Ne pas manipuler le sac intérieur avec des gants mouillés car le sac commencera à se dissoudre au contact avec la moindre quantité d'eau. Ne pas ouvrir les sacs intérieurs ni essayer d'en retirer le contenu. Le sac hydrosoluble n'est pas destiné à être remesuré ni sous-divisé. Le sac intérieur ne doit pas être ouvert et il ne faut pas utiliser une partie du contenu. Le contenu entier du sac intérieur (hydrosoluble) doit être utilisé.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles contactées au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

NE PAS EXPÉDIER NI ENTREPOSER PRÈS DES DENRÉES DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU DES VÊTEMENTS

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

MODE D'EMPLOI

NOTE: Ajouter BE-3S séparément dans le système. Ne pas le mélanger à d'autres additifs afin d'éviter une décomposition du BE-3S causée par le PH élevé de plusieurs additifs de préparation.

PAPETERIES

Pour contrôler les bactéries, les champignons et les levures dans les usines de pâtes, de papier et de carton, ajouter une solution du BE-3S de traitement d'eau à raison de 15-50 g du BE-3S de traitement d'eau/tonne de pâte ou de papier (base sèche). L'addition peut être continue ou intermittente, selon le type de système et la gravité de la contamination. Utiliser une pompe doseuse à un endroit propice à une distribution uniforme du BE-3S de traitement d'eau dans la masse de fibres et d'eau, soit au niveau des piles raffineuses, de la décharge ou de l'arrivée Jordan, des cuiviers à cassés de fabrication, des cuiviers à pilées, des ramasse-pâte et des cuiviers d'eau blanche.

Les SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être débouillis, puis traités avec 15 à 35 g du BE-3S de traitement d'eau/tonne de papier (base sèche), au besoin pour le contrôle.

Les SYSTÈMES MODÉRÉMENT ENCRASSÉS doivent être traités en continu avec 35 à 50 g du BE-3S de traitement d'eau/tonne de papier (base sèche), jusqu'à ce que le dépôt microbien soit contrôlé. On peut ensuite baisser les taux à 15-35 g du BE-3S de traitement d'eau/tonne de papier sur une base continue ou intermittente, au besoin pour le contrôle. Les dépôts enlevés peuvent provoquer des cassures dans le papier; le nettoyage de la machine à papier pourrait être conseillé.

Les SYSTÈMES LÉGÈREMENT ENCRASSÉS doivent être traités en continu avec 15 à 35 g du BE-3S de traitement d'eau/tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que le dépôt microbien soit contrôlé, puis traités sur une base intermittente pour maintenir le contrôle.

SYSTÈMES DE REFOUILLAGE ET DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS

Ce produit doit être utilisé seulement dans les installations de refroidissement par eau.

Pour contrôler les bactéries dans les tours de refroidissement, ajouter des solutions du BE-3S de traitement d'eau dans le bassin (ou à un autre endroit propice à un mélange uniforme). Ajouter entre 0,24 et 2,4 g du BE-3S de traitement d'eau 1000 L d'eau dans le système, selon la gravité de la contamination. Utiliser une pompe doseuse; l'addition peut être continue ou intermittente, selon la gravité de la contamination au début du traitement, et le temps de rétention du système.

HALLIBURTON

Halliburton Energy Services Inc.
3000 N Sam Houston Parkway E

Houston, Texas 77032

Tel: 1 (866)-519-4752 or 1-281-871-4000

Transport Information:

UN2928, Toxic Solid, Corrosive, Organic, N.O.S.(2, 2-Dibromo-3-Nitropropionamide) 6.1 (8) II

Not subject to PMRA

MÉTHODE INTERMITTENTE (DOSE MASSIVE): DOSE INITIALE:

Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 1,2 et 2,4 g du BE-3S de traitement d'eau /1000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu. DOSES SUBSÉQUENTES : Lorsque les microbes sont visiblement contrôlés, ajouter entre 0,6-et 2,4 g du BE-3S de traitement d'eau /1000 L d'eau dans le système à tous les 4 jours, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MÉTHODE EN CONTINU: DOSE INITIALE:

Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 1,2 et 2,4 g du BE-3S de traitement d'eau /1000 L d'eau dans le système. Par la suite, maintenir ce niveau de traitement en pompant en continu entre 0,12 et 1,2 g du BE-3S de traitement d'eau /1000 L d'eau perdue par le refoulement. Les SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement. On obtient une efficacité optimale de ce produit avec un traitement continu ou intermittent. Si on se sert d'un traitement « choc », interrompre le refoulement durant 24 à 48 heures.

APPLICATIONS SUR CHAMPS PÉTROLIFÈRES

Pour réduire la contamination et la dégradation causées par les bactéries dans les opérations d'extraction du pétrole, ajouter le BE-3S de traitement d'eau au système à raison de 0,2 à 16 ppm.

FLUIDES DE FRACTURATION

Le BE-3S de traitement d'eau réduit la contamination et la dégradation bactériennes des fluides et des gels de fracturation servant à la stimulation de puits. Ajouter le BE-3S de traitement d'eaux réservoirs de stockage d'eau avant la gélification et la faire circuler pour assurer le mélange. Le BE-3S de traitement d'eau peut être dissoute au préalable dans de l'eau chaude puis ajoutée à la tête de puits pour la fracturation « à la volée ». Utiliser tout le liquide pré-dissout dans les 24 heures. Fréquence et dose : Ajouter le BE-3S de traitement d'eau à un taux de 5 à 16 ppm (de 5 à 16 g/1000 L), selon la qualité de l'eau. Retraiter après 48 heures si la fracturation est retardée.

FLUIDES D'EXTRACTION ASSISTÉE DU PÉTROLE

Le BE-3S de traitement d'eau réduit la contamination et la dégradation bactériennes des polymères et des gels d'extraction assistée du pétrole. Ajouter le BE-3S de traitement d'eau à l'eau d'injection avant l'addition du polymère. Fréquence et dose : Ajouter le BE-3S de traitement d'eau à un taux de 0,2 à 16 ppm (de 0,2 à 16 g/1000 L). Le BE-3S de traitement d'eau 100 sèche doit être ajoutée à un endroit propice à la dissolution et au mélange.

INJECTION D'EAU

Le BE-3S de traitement d'eau peut servir à contrôler les dépôts microbiens et la corrosion dans les eaux utilisées pour l'extraction de pétrole et de gaz secondaire. On peut ajouter le BE-3S de traitement d'eau sous forme sèche ou pré-dissoute dans de l'eau chaude. Utiliser tout le liquide pré-dissout dans les 24 heures. Si le système est fortement encrassé, traiter par dose massive au taux le plus élevé pour éliminer le film biologique. Pour l'entretien, traiter par lots de deux à trois fois par semaine. Fréquence et dose : Ajouter le BE-3S de traitement d'eau à un taux de 0,2 à 16 ppm (de 0,2 à 16 g/1000L). Le BE-3S de traitement d'eau sèche doit être ajoutée à un endroit propice à la dissolution et au mélange.

ENTREPOSAGE: Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, la nourriture humaine ou la nourriture animale. Pour maintenir la qualité du produit, l'entreposer dans un endroit frais et sombre à une température au-dessous de 35 °C (95 °F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en usage.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.